



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

☎ 02.43.20.1049

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu DE LA SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2017

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 07 Décembre 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M LAUNAY Ludovic

Etaient présents :

COTTIN Martine	LAUNAY Ludovic
ROUX Philippe	PELLIER Céline
HOOGHMSTRA Laëtitia	COTEL Aurélie
CHAUVEL Pascal	CHAUVEAU Stéphane

Etaient représentés :

Etait absent : ORY Patrick

Est démissionnaire : LECHAT Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Communauté de communes – Nouveau statut
2. Projet 2018
3. Prime pour le personnel
4. Compte-rendu des diverses réunions
5. Divers.

37/2017 DM N° 4 COMMUNE

Remboursement prêt crédit mutuel +solde colas

Annule et remplace la DM N° 3

Madame le maire expose :

- Au Conseil Municipal qu'il manque de crédit au budget pour réaliser les opérations de paiement des certificats électroniques et qu'il est nécessaire d'effectuer les votes des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

615228 – Entretien et réparations sur bâtiments	- 2 650.00 €
615228 – Entretien et réparations sur bâtiments	- 350.00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 350.00 €
023- Virement à la section d'investissement	+ 2 650.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

1641- Emprunts en euros	+ 1 000.00 €
2315- Installations, matériel et outillage techniques	+ 1650.00 €

RECETTES

021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 2 650.00 €
--	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les virements des crédits ci-dessus.

1 -Objet : Modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)
38/2017

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire a décidé lors de sa dernière séance de modifier ses statuts afin, d'une part, de procéder à une réécriture des statuts en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et d'autre part, de se prononcer sur le choix des compétences optionnelles exercées par la 4CPS au 1er janvier 2018, conformément à la Loi NOTRe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17 et L. 5214-16, L. 5214-23-1,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2017 décidant la modification des statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, notifiée le 8 novembre 2017 aux communes adhérentes,

Vu la proposition de statuts de la 4CPS au 1^{er} janvier 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide *d'accepter* par 8 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, de modifier les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

ANCIENNE REDACTION	NOUVELLE REDACTION
<p>I. Compétences obligatoires</p> <p><u>I-1 Aménagement de l'espace</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; <i>L'intérêt communautaire figure en annexe aux présents statuts</i>• Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.• Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. <p><u>I-2 Développement économique et tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT• Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.• Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. <i>Les actions sont précisées en annexe aux présents statuts</i>	<p>I. Compétences obligatoires</p> <p><u>I-1 Aménagement de l'espace</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :• Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;• Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;• Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : <i>Sont d'intérêt communautaire les zones dont la liste figure en annexe aux présents statuts</i> <p><u>I-2 Développement économique et tourisme</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT• Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;• Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire <i>Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts</i>• Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

I-3 Aires d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

I-4 Déchets

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles

II-1 Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

Sur le périmètre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise

- Actions d'intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts :

II-2 Culture et Sport

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

II-3 Actions Sociale

Sur le périmètre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise

- Action sociale d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts :

II-4 Politique du logement et du cadre de vie

Sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Sillé

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

II-5 Création, aménagement et entretien de la voirie

I-3 GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

I-4 Aires d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

I-5 Déchets

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles

II-1 Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

- Actions d'intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

- Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)

II-2 Sport

1. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les équipements dont la liste figure en annexe aux présents statuts

II-3 Actions Sociale

- Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

/

/

III. Compétences facultatives

Sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Sillé

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

III. Compétences facultatives

III-1 Développement économique & touristique

- Création, aménagement, entretien et gestion de biens immobiliers à vocation économique d'intérêt communautaire, non compris les commerces.

La liste des biens immobiliers d'intérêt communautaire est précisée dans les annexes aux présents statuts.

III-2 Santé

Sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Sillé

- Maisons médicales

III-3 Emploi

Sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Sillé

- . Espace emploi
- . Action de promotion et d'animation :
 - . Maison de l'emploi
 - . Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)

III-4 Assainissement

- Service Public de l'Assainissement Non Collectif
 - . « Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en régie ou par délégation, qui exercera le contrôle technique de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement, de la bonne déconnexion et dans le cadre de cessions immobilières, des ouvrages d'assainissement autonomes.
 - . Gestion de programme(s) d'aide(s) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle »

III-5 Informatique et numérique

III-1 Développement touristique

- Construction, aménagement, entretien et gestion des sites et/ou d'équipements touristiques dont la liste suit :
 - le site de Sillé Plage à Sillé-le-Guillaume dont le camping de la Forêt à Sillé Plage
- Création et entretien du balisage des sentiers de randonnées pédestres dont la liste suit :
 - . Circuit intercommunal de randonnée de la Champagne Conlinoise
 - . Circuit pour personnes à mobilité réduite sur la commune de Tennie

III-2 Santé

- La Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sillé-le-Guillaume

III-3 Culture

- Construction, aménagement, entretien et gestion de la Maison de la Musique à Sillé-le-Guillaume
- Interventions musicales en milieu scolaire

III-4 Scolaire

- Equipement en matériel et fournitures pédagogiques du Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficultés

III-5 Emploi

- Action de promotion et d'animation pour l'emploi :
 - . Mission Locale
 - . Espace emploi à Sillé-le-Guillaume

III-6 Assainissement

- Service Public de l'Assainissement Non Collectif
 - . Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en régie ou par délégation, qui exercera le contrôle technique de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement, de la bonne déconnexion et dans le cadre de cessions immobilières, des ouvrages d'assainissement autonomes.
 - . Gestion de programme(s) d'aide(s) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle

III-7 Informatique et numérique

- Déploiement de la fibre optique : Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus à l'article L 1425-1 du CGCT
- Espaces numériques : Cybercentres/Cyberbase/Cybers Relais et espace co-working

Sur le périmètre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise

- Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'équipement informatique et numérique du territoire

Sont d'intérêt communautaire les actions dont la liste figure en annexe aux présents statuts

III-6 Incendie et secours

Sur le périmètre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise

- Financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

III-7 Politiques contractuelles

- Participation à des politiques contractuelles avec des partenaires institutionnels comme le Département, la Région ou l'Union Européenne

III-8 Incendie et secours

- Financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

III-9 Politiques contractuelles

- Participation à des politiques contractuelles avec des partenaires institutionnels comme le Département, la Région ou l'Union Européenne

39/2017 DM N° 5 COMMUNE – CREDIT BUDGETAIRE (FNGIR)

Madame le maire expose :

- Au Conseil Municipal qu'il manque de crédit au budget pour réaliser les opérations de paiement des certificats électroniques et qu'il est nécessaire d'effectuer les votes des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

615228 (011) – Entretien et réparations sur bâtiments - 6000.00 €

739221(014) - FNGIR +6000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les virements des crédits ci-dessus.

2- Projet 2018

Construction d'un Hangard sur le terrain de la commune

Projet éligible à 20 % en DETR (Problème d'un tas de terre à enlever pour pouvoir faire les mesures et l'implantation de l'Hangard pour effectuer les plans concernant le permis de construire à établir.)

-Aménagement Bourg (accès handicap : mairie, toilette public...)

-Voirie

-ASTER 2018 :

Salle des fêtes (Etude d'énergétique, changement des fenêtres, isolation phonique, peintures, changement de système de chauffage...)

Voir DETR sur les énergies renouvelables

Espace Numérique en mairie

Possibilité de faire une demande DETR concernant l'acquisition de matériel informatique pour faire un espace numérique pour aider les habitants dépourvus de matériel informatique de faire les demandes de cartes grises, faire les pré dossiers de carte d'identité ou de passeports en mairie.

L'aide est de 50 % soit pour 2000 € d'achat un aide maximum de 1 000 €. (Ordinateur, imprimante et scanner avec ligne téléphonique supplémentaire pour ne pas bloquer celle de la mairie)

Après discussion, il ne sera pas fait d'espace numérique à la mairie de LE GREZ.

3- Prime de fin d'année du personnel

La base nette de cette prime a été fixée à 620 € pour 2016. Après discussion sur une éventuelle augmentation de cette prime, le conseil municipal approuve une augmentation 15 euros. Par conséquent, la base nette de cette prime est fixée à 635 euros en 2017 pour une personne travaillant à temps complet, le tout prorata au temps de travail. Pour tous les employés en activités (ne peut être versé à une personne en arrêt de maladie qui n'a pas été présente de l'année) elle sera versée sur la paie de Décembre 2017.

4-Compte-rendu des diverses réunions

Réunion du 06/11/2017 4CPS

Le compte rendu de la réunion sera adressé par mail aux élus et il est consultable en mairie sur simple demande.

Réunion du 04/12/2017 4CPS

Le compte rendu de la réunion sera adressé par mail aux élus et il est consultable en mairie sur simple demande.

5- Divers.

a. Distribution des sacs poubelles

Madame le maire explique que la distribution des sacs poubelles se fera n mairie. Il est décidé qu'une seule permanence sera tenue le samedi 20 janvier 2018 de 8 heures à 12 heures par les conseillers ; que la secrétaire assurera la distribution après ce jour-là aux horaires de la mairie soit les lundi et Mercredi de 13 heures 30 à 18 heures 30 et les Mardi et Jeudi de 8 heures à 12 heures.

b- Vœux du Maire

Madame Cottin propose la date du vendredi 19 Janvier 2018 à 19h00. Comme les années passées tous les habitants sont invités à cette cérémonie. Un vin d'honneur est prévu.

c- Transport à la demande du Pays de Sillé

Reconduction de cette opération TISSEA – Tenir informé la mairie de Sillé-le Guillaume –

40/2017 MOBILITÉS : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE (T.A.D.) SUR LES COMMUNES DU PAYS DE SILLÉ AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Madame le Maire expose qu'en 2016 et 2017 les communes de Sillé-le-Guillaume, Rouez-en-Champagne, Le Grez et Saint-Rémy-de-Sillé, puis Rouessé-Vassé à compter d'avril 2017, assistées par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNRM), ont adhéré au service de Transport À la Demande (T.A.D.) dénommé Tissea, mis en place par la Région des Pays de la Loire, qui a succédé au département en matière de transports, et Transdev, société délévatrice du service de transports.

Ce service, déjà déployé dans d'autres territoires du département permet à l'échelle de plusieurs communes d'offrir ;

- un service de transport individuel ou collectif, via le réseau de taxis et l'opérateur de transport,
- accessible sur réservation téléphonique auprès de la centrale de réservation de l'opérateur,
- à un coût modique pour l'utilisateur,
- sur la base de parcours et de points d'arrêt prédéfinis au préalable par les collectivités.

Afin de favoriser les mobilités à l'échelle des communes du Pays de Sillé, et de renforcer l'attractivité des équipements, commerces et services, il est proposé d'adhérer à ce dispositif.

Au terme de la rencontre de novembre dernier, il a été convenu :

- de poursuivre en 2018 le service de T.A.D. mis en place sur les communes de Rouez, le Grez, Saint Rémy de Sillé, Sillé le Guillaume et Rouessé-Vassé (5 communes),
- d'élargir ce service aux communes de Crissé, Pezé le Robert et Mont-Saint-Jean, à compter du mois de mars 2018,
- d'assurer une ligne régulière le mercredi matin (sauf grandes vacances) des centres-bourgs à destination du centre-ville de Sillé le Guillaume et une ligne en juillet août les mercredi et samedi à destination de Sillé Plage,
- de fixer un tarif unique de 1 € par trajet (soit 2 € l'aller et retour),
- de promouvoir ce nouveau service, élargi aux nouvelles communes adhérentes, par un mois gratuit en mars 2018,
- d'effectuer un bilan avec l'opérateur et la Région avant d'envisager éventuellement l'arrêt, la modification, la pérennisation du service, voire son élargissement à d'autres communes.

Le conseil est invité à prendre connaissance de la convention soumise par la Région des Pays de la Loire définissant les conditions relatives à l'organisation et au financement du Transport À la Demande (TAD) :

- la commune de Sillé-le-Guillaume est seule signataire de la convention de service (1 seul interlocuteur « chef de file » pour la Région),
- le coût résiduel du service, hors redevance des usagers, est pris en charge à part égale (50/50) par la Région et (à titre principal) la commune de Sillé le Guillaume,
- cette participation communale, dans laquelle seront inclus les frais de confection des panneaux et dépliants, est ensuite répartie entre les communes concernées au prorata du nombre de prises en charge effectuées sur leur territoire respectif, sur la base d'un état transmis périodiquement par l'opérateur Transdev. La commune de Sillé le Guillaume émettra un titre de recettes auprès de chacune des autres communes d'un montant égal à leur quote-part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement pour l'année 2018 du service de Transport À la Demande (T.A.D.) dénommé *Tissea*, desservant les communes de Le Grez, Rouez, Saint Rémy de Sillé, Sillé le Guillaume et Rouessé-Vassé dans les conditions définies ci-dessus ;
- **approuve** l'élargissement à compter du 1^{er} mars 2018 de ce service de T.A.D. aux communes de Crissé, Pezé le Robert et Mont-Saint-Jean dans les conditions définies ci-dessus ;
- **désigne** Sillé le Guillaume commune chef de file pour passer la convention et procéder à sa mise en œuvre ;
- **approuve** les modalités de participation financière de la commune telles que définies ci-dessus, sans qu'il soit nécessaire de les établir par convention.

La séance s'est levée à 23 heures

La prochaine réunion est fixée au 11 janvier 2018

Le Maire,
Martine COTTIN